



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch – 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

REGLEMENT COUPE DU CAMBRESIS 2025 - 2026

Article 1 : Epreuve

L'épreuve comprend quatre coupes distinctes :

Coupe 1	Somme des classements des deux joueurs limitée à	2300 points.
Coupe 2	« « «	1900 points.
Coupe 3	« « «	1500 points.
Coupe 4	« « «	1100 points.

Article 2 : Composition des équipes

- * Les équipes sont composées de deux (2) joueurs du même club.
- * Les joueurs doivent être en possession d'une licence traditionnelle.
- * Le classement pris en considération sera celui de la 1^{ère} phase de la saison 2025/2026.

Article 3 : Phase de poules.

- * Chaque poule de chacune des coupes sera composée de trois (3) ou quatre (4) équipes.
- * Si une coupe ne recueille que 2, 3, ou 4 engagements, elle sera disputée uniquement en phase finale et selon le cas sous la forme d'une simple rencontre, d'une rencontre triangulaire ou de demi-finales
- * Un tirage au sort par le coordonnateur sera effectué pour composer les poules.
- * En fonction du nombre d'équipes engagées par un même club dans une coupe donnée, le tirage au sort évitera, si possible, que deux équipes du même club soient placées dans la même poule.
- * Il n'y a pas de règle pour la composition des équipes, celle-ci est libre et l'ordre des parties est le suivant : AX – BY – Double – AY – BX.
- * Les parties se jouent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes), Chacun des joueurs disputant 2 simples et un double. L'équipe gagnante est celle qui obtient trois victoires. La rencontre peut aller au terme ou s'arrêter quand le score est acquis.
- * Les joueurs qui ne jouent pas dans la poule doivent impérativement arbitrer la rencontre en cours même si la compétition est terminée pour leur équipe.
- * Les capitaines et le responsable de salle doivent s'assurer que les feuilles de rencontre sont correctement renseignées.
- * Quatre (4) équipes seront qualifiées pour la phase finale et seront réparties comme suit.

Pour :

- 1 poule de 3 et une poule de 2, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés. (5)
- 2 poules de 3, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés. (6)
- 1 poule de 3 et une poule de 4, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés (7).
- 2 poules de 4, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés (8).
- 3 poules de 3, le premier de chaque poule et le meilleur deuxième seront qualifiés. Le meilleur deuxième est celui qui aura le meilleur ratio dans l'ordre suivant : 1) parties gagnées/partie perdues - 2) points gagnés/points perdus - 3) et éventuellement un tirage au sort s'il y a toujours égalité (9).
- 2 poules de 3 et une poule de 4, les premiers des poules de 3 et les deux premiers de la poule de 4 seront qualifiés (10).

Article 4 : Phase finale.

- * La compétition se déroulera dans une salle d'une capacité minimale de huit (8) tables.
- * Les quatre (4) équipes qualifiées par coupe se rencontreront en demi-finales selon le principe du 1er contre le 2^{ème}. Les vainqueurs s'affronteront pour la finale et les perdants pour les places trois (3) et quatre (4) pour établir un classement intégral.
- * Il n'y a pas de règle pour la composition des équipes, celle-ci est libre et l'ordre des parties est le suivant : AX – BY – Double – AY – BX.
- * Comme pour la phase de poules, les parties se jouent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes), Chacun des joueurs dispute deux (2) simples et un double. L'équipe gagnante est celle qui obtient trois (3) victoires. La rencontre peut aller au terme ou s'arrêter quand le score est acquis.
- * La composition des équipes devra rester inchangée. Toutefois, le remplacement d'un joueur par un autre de même classement ou de classement différent sera autorisé dans la mesure où les classements des joueurs qui composent l'équipe respecte la valeur limite spécifique à chacune des coupes. Le classement du joueur remplaçant pour la journée finale sera son classement de la 2eme phase).
- * Tout joueur ayant joué dans une équipe éliminée ne pourra plus participer à l'épreuve même dans une coupe de niveau supérieur.

Article 5 : Organisation.

- * Chaque club engagé, en fonction de ses possibilités, mettra à disposition une salle de 4 tables minimum pour recevoir la compétition en phases de poules. (Une ou deux tables par poule) et désignera un responsable de centre pour la gestion de la journée et des feuilles de rencontre. Les coordonnées du responsable de centre doivent être communiquées avec l'inscription.
- * Les responsables de centre devront prévoir les feuilles de rencontres nécessaires à l'ensemble des rencontres prévues dans leur centre (1 exemplaire est joint à ce mail) ou les saisir de préférence avec GIRPE V1.
- * La phase finale sera saisie avec GIRPE V1.
- * La journée de poules se déroulera le :

Dimanche 9 Novembre 2025 et la phase finale le dimanche 1 février 2026.

- * La phase finale se déroulera dans un seul lieu et sera gérée par un juge arbitre nommé par le district. (JA1 ou JA2).
- * Les feuilles de rencontre correctement remplies ou le fichier GIRPE V1 (.rpe) doivent être renvoyées au coordinateur au plus tard pour le mardi minuit qui suit la compétition. Toutes les parties seront saisies dans un fichier de type .csv pour une remontée dans SPID. En cas de mauvaise interprétation ou de doute, le coordonnateur ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise lecture si la feuille n'est pas complétée ou illisible.
- * Les balles seront fournies par le District uniquement pour la phase finale. Pour la phase de poules, elles seront fournies par les équipes en présence ou le club recevant.
- * Les récompenses fournies par le District seront attribuées à toutes les équipes finalistes.

Article 6 : Droit à l'image.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le comité du Nord de tennis de table dont le siège est situé à Orchies ainsi que ses prestataires techniques pourront réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'événement et les diffuser. Si une personne ou son représentant légal s'y oppose, elle devra en informer soit le photographe, soit le responsable du centre ou le coordonnateur avant la compétition.

Article 7 : Litiges.

- * L'inscription à la compétition implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.
- * Tout cas particulier non prévu par ce règlement et survenant en cours d'épreuve sera tranché par le coordonnateur du District ou par le Juge Arbitre lors de la journée de la phase finale.

Article 8 : Inscriptions.

Les inscriptions et les droits d'engagement sont fixés à 5 euros par équipe. Ils doivent être adressés à Christiane RICQ (Secrétariat du Comité) pour le **31 octobre 2025** dernier délai.